



Date : 25 novembre 2020

Objet : Modalités d'examens 2021

Madame Isabelle CHMITELIN

Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGER - 1 ter Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame la Directrice Générale,

A l'issue du groupe de travail issu du CNEA, qui s'est réuni le 19 novembre, et portant sur l'évolution des modalités de la session d'examens 2021, il ressort des échanges, des éléments essentiels que nous vous demandons de prendre en compte dans la suite des travaux.

A ce stade, aucun membre du CNEA n'a remis en cause la nécessité d'une réorganisation des examens 2021 compte tenu des conséquences de la crise sanitaire et des périodes de confinement successives sur la scolarité des élèves, étudiant.es et apprenti.es qui valideront leur diplôme en 2021. Chacun a pris acte d'une situation exceptionnelle de part ses incertitudes qui impose une réorganisation de cette nouvelle session.

Dès lors la discussion s'est concentrée sur les possibilités de réorganisation de ces examens.

Au cours des débats, il est d'abord clairement apparu, à l'unanimité des organisations qui se sont exprimées à la fois oralement ou par le biais de la conversation « chat », et quelques soient les formes d'évaluation retenues, une demande forte d'un cadrage national des modalités exceptionnelles qui seront mises en œuvre pour cette session 2021.

Pour les organisations signataires de ce courrier, le "Contrôle Continu" avancé par vos services, à savoir une prise en compte des seules épreuves formatives ("notes du bulletin") pour la délivrance du diplôme, ne garantit pas ce cadre national souhaité. En effet ce type d'évaluation, s'il est aujourd'hui prévu par l'Éducation Nationale pour 10 % de la délivrance des Baccalauréats Généraux et Technologiques, ne représente qu'une part extrêmement faible des évaluations sur l'ensemble des diplômes délivrés dans les établissements du Ministère de l'Agriculture. Mais surtout il n'apporte aucune garantie sur l'équité de traitement des candidat.es à l'échelle nationale, sur la lisibilité des examens, ni sur le maintien du caractère national et du niveau d'exigence des diplômes, qui sont pourtant des principes que vous avez posés comme préalable aux discussions.

D'ailleurs l'Inspection de l'Enseignement Agricole a convenu du problème de cadrage / définition du CC et que seules les évaluations sommatives étaient pertinentes.

Il y a nécessité d'un allègement de la pression de l'évaluation et à la simplification des modalités d'examen mais sans déréglementation et renvoi des décisions à l'échelle locale. l'exigence de la valeur nationale des diplômes et la garantie de l'égalité de traitement des candidat.es nécessitent un cadre national que le Contrôle Certificatif en Cours de Formation (CCF) est à même de garantir à minima .dans le mode dégradé auquel ces circonstances exceptionnelles nous conduisent. En cela il doit être privilégié au CC et ses modalités doivent être retravaillées afin d'éviter une pression accrue sur les élèves et les enseignant.es.

Plusieurs membres du CNEA ont aussi signalé la situation des jeunes en situation de handicap pour lesquels un passage au Contrôle Continu n'est pas envisageable dans le respect des adaptations des épreuves pour ces candidat.es.

L'argument qui reviendrait à comparer cette session 2021 à la session 2020 et à l'abandon de cette modalité qui se justifiait pleinement l'an passé ne peut être retenu car les conditions ne sont pas identiques. Nous rappelons qu'en juin 2020 il a fallu revoir l'organisation des examens en urgence sur quelques semaines dans une situation totalement inédite.

Cette année nous avons le recul de cette session 2020 (qui d'ailleurs devrait nous appeler à la plus grande prudence sur le CC) et nous bénéficions d'un délai plus long à mettre à profit pour élaborer un cadre sécurisé.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Générale, de fixer le seul cadre tenable dans les conditions particulières que nous connaissons par l'utilisation du CCF comme modalité d'évaluation.

Une fois fixées les évolutions de modalités de la session d'examen 2021, reste à limiter la pression des évaluations tout en garantissant la valeur du diplôme. Travailler sur un allègement des épreuves et un aménagement des programmes est impératif. Les jeunes qui passeront leur examen en 2021 auront cumulé et subi à minima deux trimestres de formation en mode dégradé. Un chantier important doit être démarré sans plus attendre en s'appuyant sur l'inspection, le réseau des PAJ et les instances représentatives.

Ne doutant pas de l'attention que vous saurez porter à ce courrier, nos organisations restent à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile avant de rendre vos arbitrages.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre considération distinguée.

Anne TOUDIC
Snec CFTC

Gisèle BRUNAUD
PEEP

Isabelle LEBRETON
CGT Agri

Jean Pierre NAULIN
FO-Enseignement Agricole

Karine AULIER
FCPE

Olivier BLEUNVEN
Snetap-FSU

Stéphane ROBILLARD
Sea-UNSA